



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	3
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	4
II.3.3 - Abonnés industriels.....	4
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	4
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	4
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	5
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	5
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	5
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC.....	5
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE.....	7
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	8
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	9
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	10
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	10
VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	10
VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	10
VI.1.1 - Préambule.....	10
VI.1.2 - La part de la collectivité.....	11
VI.1.3 - La part de l'exploitant.....	11
VI.1.4 - Les taxes.....	11
VI.1.5 - Récapitulatif.....	11
VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	13
VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	13
VI.2.2 - Compte administratif.....	14
VI.2.3 - Évolution de la dette.....	14
VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	17
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	20
A3 – Informations Agence de l'Eau sur redevance 2016.....	24

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

2 001 abonnés
représentant
environ 4 440
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 001, soit environ 4 440 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 017 habitants (INSEE) représentant 3 250 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ; Gestion des boues des stations ; Intervention pour désobstruer le réseau.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages Des compteurs, des branchements Des installations de traitement hors génie civil
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans Campagne de recherche des eaux parasites Participation à l'élaboration des programmes d'investissement Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
-------------------------	---

Le nouveau
contrat de
délégation de
2013 a été repris
en 2017 par la
société SUEZ
après fusion
avec Nantaise
des Eaux

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Renouvellement : Déplacement des conduites
Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des sept communes, soit 7 084 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 214 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,20 habitants/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 1 994 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 400 habitants représentant environ 62% de la population.

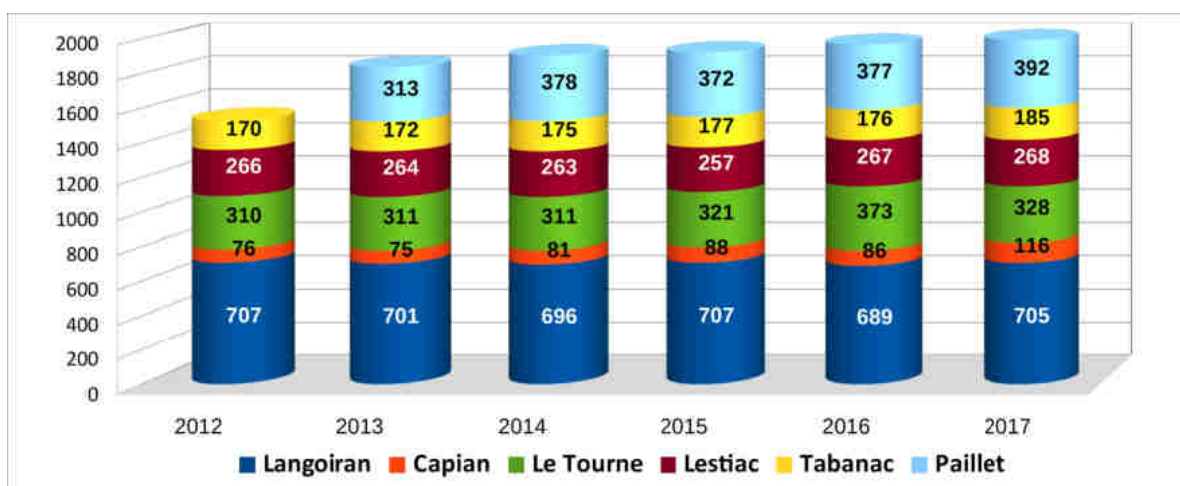
Par rapport à 2016, on constate une augmentation de 1,3 % du nombre d'abonnés soit 26 abonnés en plus, essentiellement sur la commune de Le Tourne.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes (Données surprenantes par commune en 2017 et absence de données en 2018) :

	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Progression	
Langoiran	696	707	689	705	/		
Capian	81	88	86	116	/		
Le Tourne	311	321	373	328	/		
Lestiac	263	257	267	268	/		
Paillet	378	372	377	392	/		
Tabanac	175	177	176	185	/		
TOTAL	1 904	1 922	1 968	1 994	2 001	7	0,4%

Une augmentation de 1,3 % du nombre d'abonnés, soit 26 abonnés en plus.

62 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif



II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schéma ont été réalisés ces dernières années.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

3 stations d'épuration dont celle de Capien opérationnelle depuis 2010

Un réseau 30,3 km de canalisations gravitaires avec 20 postes de refoulement

1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires.
2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement.
3. Station de Capien : Nouvelle station desservant la commune de Capien avec 2 postes de refoulement.

Le linéaire gravitaire total est de 30,344 km et celui des refoulements de 5,896 km, sans changement depuis 2015 sauf corrections des plans.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux. Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Curage préventif							
Valeur (en m)	4 305	1 560	1 150	320	264	1 333	8 932
Evolution	/	-63,8%	-73,3%	-72,2%	-77,0%	316,6%	
Taux de curage	14,35%	5,20%	3,83%	1,07%	0,88%	4,44%	29,8%
Inspections							
Passage caméra (en m)	450	200	150	0	264	1 230	2 294
Tests à la fumée (en m)							
Renouvellement de canalisation							
Par la collectivité	120	300	495		45	278	1 238
Contrôle des branchements							
Conforme	7	2	1	6			16
Non conforme	3	4	2	2			11
Total	10	6	3	8	30	27	84

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau. Des renouvellements engagés par la collectivité

Il est précisé que aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année contre 6 en 2016 (pas de données en 2017).

Le taux de points noirs est donc de 0 %, en très forte baisse.

Sur les 27 contrôles de branchements effectués depuis 2013, seulement 16 sont conformes (soit 59%) et 11 sont non conformes (41%). Ces valeurs sont similaires depuis 2013. Il n'y a pas d'information sur les 30 contrôles de 2017, ni les 27 de 2018.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

La collectivité est engagé dans des travaux de réhabilitation des réseaux, dont ceux en entrée de la station du tourne. **Le taux de renouvellement des réseaux sur 5 ans est de 0,72 %**.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il est aussi fait parfois usage des lits de séchage.

Des obligations réglementaires en cours de modification

La station dispose d'un arrêté préfectoral de rejet en date du 26/05/2003. La Police de l'Eau a proposé un projet de nouvel arrêté en juin 2016 pour tenir compte de la vétusté des ouvrages, des surcharges hydrauliques et des difficultés d'exploitation. Le Syndicat devra déposer un nouveau dossier de déclaration avant 2018 et faire réaliser une étude diagnostique. Le préfet a pris un nouvel arrêté en janvier 2019 qui impose des travaux et études mais ne changent pas fortement les niveaux de rejet.

Cette station a fait l'objet en 2018 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Cependant, en raison de 2 prélèvements anormaux par manque de nettoyage du préleveur, les valeurs sont les moyennes sur 10 mesures. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2017	2018	% évol	2017	2018
Équivalent habitant	2 000	1 070	1 155	7,90%	53,5%	57,8%
Volume (m3/j)	300	179	207	15,64%	59,7%	69,0%
DBO5 (kg/j)	120	67,7	66,1	-2,36%	56,4%	55,1%
DCO (kg/j)	220	144	161,2	11,94%	65,5%	73,3%
MES (kg/j)	180	61,8	71,4	15,53%	34,3%	39,7%
Azote (kg/j)	30	11,4	14	22,81%	38,0%	46,7%
Phosph. (kg/j)	8	2,03	1,85	-8,87%	25,4%	23,1%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 57,8 % de sa capacité nominale, en légère augmentation par rapport à 2017

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 57,8%, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016. On retrouve en 2017 et 2018 des valeurs similaires à 2015.

La synthèse 2018 de SUEZ indique que 779 abonnés, soit 1 690 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement est plus faible que le calcul théorique.

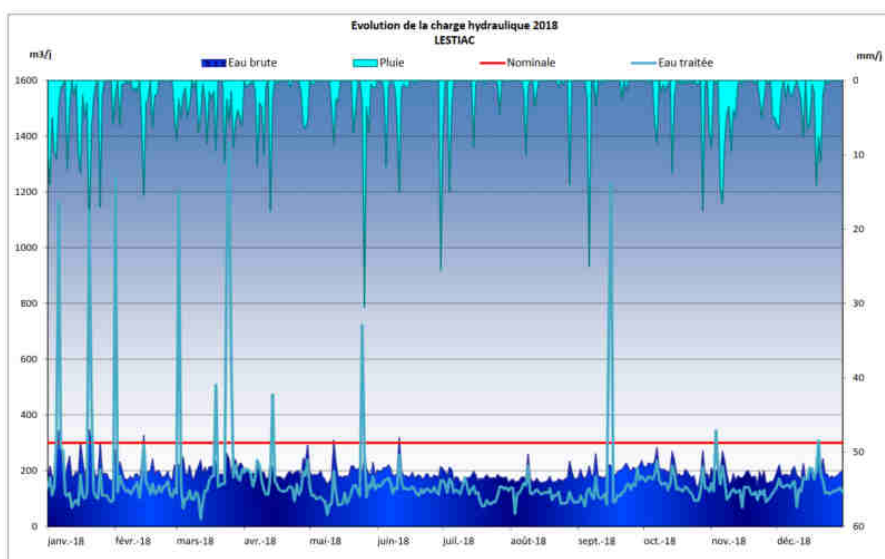
Des dépassements de débit peu important

La station a reçu un total de 71 455 m³ en 2018 (67 160 m³ en 2017 et 71 875 m³ en 2016) soit une moyenne de 196 m³/jour ou 65% de la capacité de la station. Le volume maximal journalier mesuré est de 481 m³/j alors qu'il a déjà dépassé les 950 m³/j. Aucun des 12 bilans n'a été effectué en période de surcharge hydraulique. En 2018, le délégataire signale 8 jours de dépassements débit nominal (25 en 2016 et 8 jours en 2017).

Les charges mesurées sur la station sont assez stable cette année, sauf problème avec les échantillons.

Il n'est pas observé en 2018 de dépassements de débits (sur les 12 bilans) mais par contre les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station :

Les entrées d'eaux parasites sont moins visibles depuis 2014



les valeurs mesurées en sortie sont inexacte en raison de la mise en charge du canal de mesure par marée haute.

Le SATESE précise que le taux de boues dans l'ouvrage est trop important et signale quelques dysfonctionnement.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur en 2018 (ancien arrêté).

Une bonne qualité du traitement, sans dépassement cette année

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	163,0 m ³ /j	279,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,5 mg/l	11,0 mg/l	70%	99,7%	96,9%	100%
DCO	125,0 mg/l	26,4 mg/l	96,0 mg/l	75%	99,3%	91,5%	100%
MES	30,0 mg/l	4,8 mg/l	27,0 mg/l	90%	99,8%	95,0%	100%

La qualité du rejet est bonne, sans dépassement des normes de rejet. La station respecte même les futurs normes.

Une production de boues par une filière agréée

La station a produit 2 260 m³ de boues (2 340 m³ en 2016 et 546 m³ en 2017) à une siccité moyenne de 12,5% ce qui donne 26,3 t de matières sèches (3,7 t en 2016 et 12,9 t en 2017). Cette valeur de 26,3 t est cohérente avec à la production théorique à partir du nombre de raccordés du SIAEPA de Langoiran sur la station, contrairement aux années précédentes.

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan. Les géotubes remplis en 2017 pour déshydrater les boues ont aussi été évacués pour 6,14 t de MES.

La Police de l'Eau a indiqué en octobre 2018 que la station était conforme en collecte, traitement et performance. Elle a mis en demeure le syndicat de faire des études et des travaux avant fin 2019 et jusqu'en fin 2021.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979. Elle dispose d'une nouvelle autorisation de rejet depuis le 7 septembre 2016.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile.

Cette station a fait l'objet en 2018 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2017	2018	% évol	2017	2018
Équivalent habitant	2 000	1 508	1 457	-3,4%	75,4%	72,8%
Volume (m ³ /j)	300	291	297	2,1%	97,0%	99,0%
DBO5 (kg/j)	120	81,9	77,9	-4,9%	68,3%	64,9%
DCO (kg/j)	240	211	203,5	-3,6%	87,9%	84,8%
MES (kg/j)	140	98	96,3	-1,7%	70,0%	68,8%
Azote (kg/j)	28	23	26	13,0%	82,1%	92,9%
Phosph. (kg/j)	10	2,5	2,9	16,0%	25,0%	29,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La station atteint un taux de saturation de l'ordre de 73 %, similaire aux valeurs depuis 2015.

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites avec une valeur moyenne proche de sa capacité nominale. Le débit maximal entrant mesuré en 2018 est proche de 1 000 m³/j, soit 3 fois son débit nominal. La station n'a cependant été en surcharge hydraulique que 13 jours dans l'année, soit 3,6 % du temps (112 j et 31 % en 2017). Le volume total mesuré en entrée est de 107 823 m³ en 2017 et 108 597 m³ en 2018.

Le SATESE indique des améliorations sensibles du fonctionnement et surtout sur l'auto-contrôle, avec des travaux importants engagés sur cette station par le délégataire.

Le graphique ci-après montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux.

La station de Le Tourne reçoit régulièrement plus que sa capacité hydraulique. Elle atteint 73 % de sa charge organique

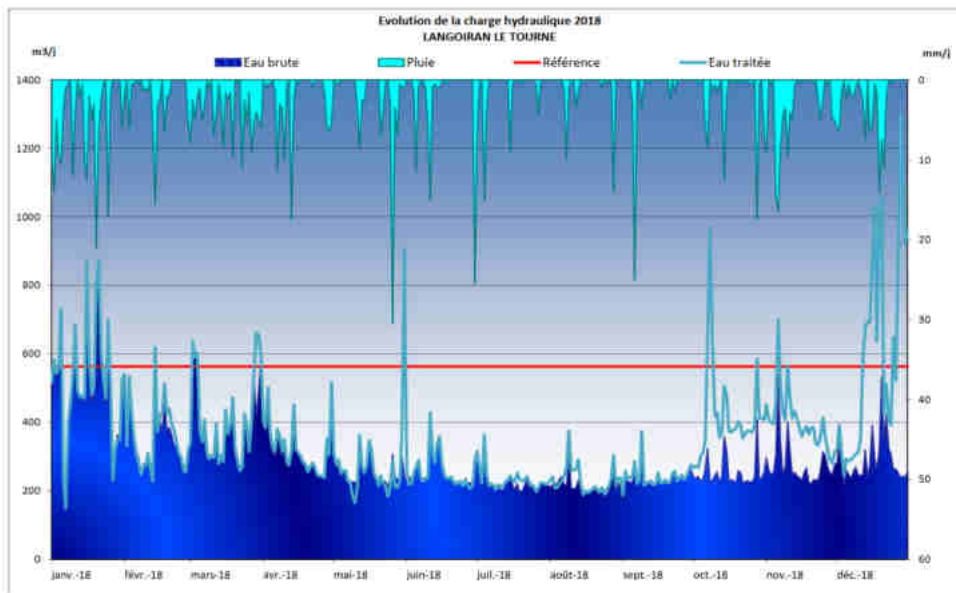


Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau pour 2018

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	269,0 m3/j	531,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	5,9 mg/l	14,0 mg/l	80%	97,4%	78,7%	100%
DCO	125,0 mg/l	23,0 mg/l	32,0 mg/l	75%	96,1%	82,8%	100%
MES	30,0 mg/l	4,2 mg/l	8,0 mg/l	90%	98,5%	92,5%	100%

Les rendements restent bons en moyenne et seul un bilan montre un rendement un peu faible sur la DBO5.

La Police de l'Eau a déclarée la station conforme en collecte, traitement et performance pour 2018.

La station a produit 1 516 m³ de boues . Ainsi, avec une siccité moyenne de 12,4%, on observe une production de 18,8 t de matières sèches (9,7 t en 2016 et 24,1 t en 2017). Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2018 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 1 visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de plus de la moitié de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordée.

Afin de compenser le manque d'entretien de la station par Nantaise, le délégataire a du arracher et replanter les 3 bassins du premier étage afin de faire un nettoyage indispensable.

Le SATESE indique que l'exploitation redevient conforme mais note des lits qui sont colmatés, où l'infiltration et l'aération ne se fait plus correctement et diminue la qualité du rejet (présence de nitrites).

La charge arrivant sur la station représente 165 habitants, ce qui correspond à la moitié des abonnés raccordés.

Le seul bilan de 2018 montre une diminution de la charge entrante pour atteindre 24 % de saturation.

Paramètres	Capacité nominale					Taux moyen de saturation		
		2016	2017	2018	% évol	2016	2017	2018
Équivalent habitant	700	141	366	165	-54,8%	20,1%	52,3%	23,6%
Volume (m3/j)	105	17,2	28,5	27,2	-4,6%	16,4%	27,1%	25,9%
DBO5 (kg/j)	42	6,88	12,5	8,12	-35,0%	16,4%	29,8%	19,3%
DCO (kg/j)	84	19,2	50,7	24,4	-51,9%	22,9%	60,4%	29,0%
MES (kg/j)	49	10,3	32,7	11	-66,4%	21,0%	66,7%	22,4%
Azote (kg/j)	9,8	1,5	5,53	2,32	-58,0%	15,3%	56,4%	23,7%
Phosph. (kg/j)	3,5	0,26	0,6	0,26	-56,7%	7,4%	17,1%	7,4%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Des rejets conformes aux normes

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2017	2018	Normatif	2017	2018	
Volume	105,0 m3/j	28,5 m3/j	27,2 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	6,0 mg/l	12,0 mg/l	94%	98,6%	96,0%	100%
DCO	90,0 mg/l	56,0 mg/l	80,0 mg/l	89%	96,9%	91,0%	100%
MES	25,0 mg/l	12,0 mg/l	7,0 mg/l	95%	99,0%	98,0%	100%

Les mesures sur le milieu naturel en 2017 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet éléments, mais aussi nitrites et l'ammonium, ce qui montre des dysfonctionnement de la station. Les travaux réalisés cette année et la reprise en main de l'exploitation devrait permettre d'améliorer ce point.

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par table d'égouttage et stockage dans un silo sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac. En 2018, le géotube de la station de Lestiac a été vidé alors qu'il contenait des boues produites en 2017.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue. Le SATESE signale qu'un des lits est plus fortement chargé que les autres

Une production réelle de boues conforme à la valeur théorique indiquant l'absence de pertes de boues

Le tableau suivant donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. On constate ainsi que pour la première année, la production réelle de boues passe un peu la valeur théorique.

	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Boues					
Tonnes de MS	25,43	13,39	34	50,8	30,9
Station de Lestiac	12,9	3,7	12,9	18,8	12,1
Station de Le Tourne	12,53	9,69	21,1	32	18,8
Siccité	4,8%	0,5%	1,4%	1,2%	2,0%
Volume (m³/an)	526	2 446	2 489	4 382	2 461
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues					
Habitants raccordés	4 144	4 151	4 209	4 442	4 237
Boues pour 17 kg/an/hab	70,4	70,6	71,5	75,5	72,0
Ratio théorique / réel	36,1%	19,0%	47,5%	67,3%	42,5%
DBO5 reçus t/an	52,3	56,4	65,7	52,6	56,7
Boues pour 0,8 kg/kg DBO5	41,9	45,1	52,6	42,0	45,4
Ratio théorique / réel	61%	30%	65%	121%	69%
Autres sous-produits					
Sables (t/an)	12,5	81	3,45	3,45	25,1
Graisses (m3/an)	49	42,5	124	124	84,9
Refus de dégrillage(t/an)	3,1	3,5	5,8	5,8	4,5

La production de boues est donc conforme, ce qui signifie moins de départ dans le milieu naturel. La valeur au-dessus de 100 s'explique par la vidange du géotube en 2018 mais avec des boues produites en 2017.

100 % de conformité de la filière

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **62 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6 %** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité, conception, performance des stations conformément à la réglementation (Données 2018 de la Police de l'Eau).
- Taux de conformité des stations de **100 %** et index P254,3 de **100 %** (station > 2000 eq.hab)

V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une connaissance
des réseaux enfin
correcte

L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** est de **110** sur un total possible de 120 (75 en 2016), le référentiel ayant été modifié en 2013 (voir annexe). Ce résultat enfin correcte résulte principalement de la mise à jour du SIG

Depuis 2013, des renouvellements de réseaux pour un total de 1,3 km, en particulier en amont des 2 stations, ce qui donne un **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,72 %** alors qu'il n'était que de 0,07 % en 2013 et 0,71 en 2017

Un service qui
s'améliorer

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets directs** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi.

Le taux de curage fréquent s'établit à 0 pour 1 000 km de réseau en l'absence de secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés).

Des réclamations
en augmentation

Le nombre de réclamation écrite est passée de 3 à 15 entre 2015 et 2016, puis à 43 en 2017 et enfin 51 en 2018. Le taux de réclamation est donc de **25,5 réclamation pour 1 000 abonnés** (21,6 en 2017).

Il n'est pas signalé en 2016 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un **taux de 0 pour 1 000 habitants**.

VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VI.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Deux factures par an
pour le service de
l'assainissement

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VI.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2017 (délibération du 19 décembre 2016), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2018	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Variation en % 2017/2018	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,8200 €/m ³	1,8200 €/m ³	2,0000 €/m ³	9,89%	0,1800 €/m ³

Le tarif ci dessus a été augmenté à 2 €/m³ en avril 2018.

VI.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

2018	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Variation en % 2017/2018	Variation en valeur
Abonnement					
Tous	18,59 €/an	19,38 €/an	19,68 €/an	1,55%	0,30 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,8260 €/m ³	0,8710 €/m ³	0,8840 €/m ³	1,49%	0,01 €
61 à 100 m ³	1,2390 €/m ³	1,2860 €/m ³	1,3050 €/m ³	1,48%	0,02 €
> 100 m ³	1,5490 €/m ³	1,5960 €/m ³	1,6210 €/m ³	1,57%	0,02 €

On constate entre 2017 et 2018 une augmentation de plus de 3 % du tarif du délégataire et de 1,52 % en moyenne entre 2018 et t2019.

VI.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %. En 2014, le taux de TVA passe à 10 %

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui augmentait de + 0,005€/m³/ an ou + 2,2 % par an environ pour atteindre 0,25 €/m³ en 2018. Il n'y a pas eu d'augmentation entre 2018 et 2019

VI.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE) :

Une augmentation importante de la part Syndicale en 2013 pour faire face aux investissements puis une progression de 2 % à 10 % par an

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une augmentation de la part délégataire de 0,6 % à 1,4 % par an entre 2014 et 2017, de plus de 3 % entre 2017 et 2018 et un retour à 1,52 % en 2019

Une augmentation de la TVA à 7 % en 2012 et 10 % en 2014

La redevance de l'Agence de l'Eau stable entre 2018 et t2019

2018	1er janvier 2017	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation en % 2018/2017	Variation en % 2018/2019
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	/	/
Consommation	1,8200 €/m3	1,9550 €/m3	2,0000 €/m3	7,42%	2,30%
Part exploitant					
Abonnement	18,59 €/an	19,38 €/an	19,68 €/an	4,28%	1,55%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,826 €/m3	0,871 €/m3	0,884 €/m3	5,45%	1,49%
60 à 100 m ³	1,239 €/m3	1,286 €/m3	1,305 €/m3	3,79%	1,48%
> 100 m ³	1,549 €/m3	1,596 €/m3	1,621 €/m3	3,03%	1,57%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2450 €/m3	0,2500 €/m3	0,2500 €/m3	2,04%	0,00%

En 2017, un montant annuel de la facture 120 m³ de 458,13 €/an, soit 3,82 €/m³.

Pour 2018, une augmentation de 5,5 % pour atteindre 483,56 €/an, soit 4,03 €/m³.

En 2019, une facture annuelle de 492,07 €/an, soit un prix de 4,10 €/m³

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

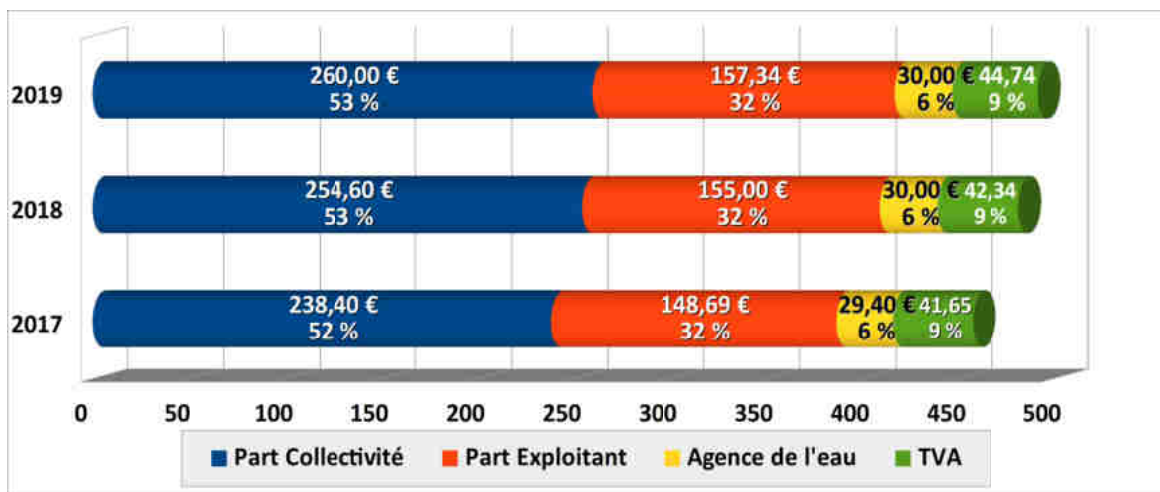
	Prix janvier 2018	Prix janvier 2019	Variation en %	Montant en € / m3
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	/	0,17 €
Consommation	234,60 €	240,00 €	2,30%	2,00 €
Part exploitant				
Abonnement	19,38 €	19,68 €	1,55%	0,16 €
Consommation	135,62 €	137,66 €	1,50%	1,15 €
Sous total hors taxes	409,60 €	417,34 €	1,89%	3,48 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	439,60 €	447,34 €	1,76%	3,73 €
TVA à 10%	43,96 €	44,73 €	1,76%	0,37 €
TOTAL TTC	483,56 €	492,07 €	1,76%	4,10 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 4,10 €/m³ TTC (3,48 €/m³ HT), soit un total TTC de 492,07 €/an (1er janvier 2019)

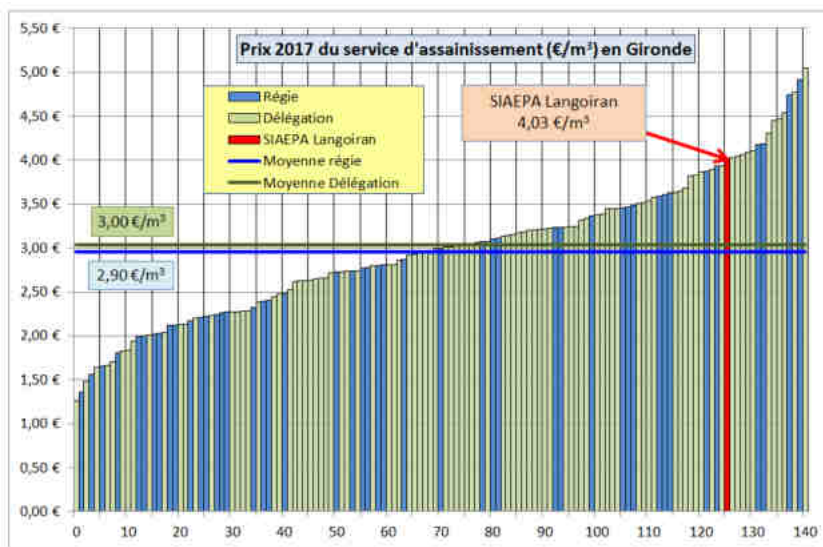
Le poids de la part fixe (abonnement) est de 9,5 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an



Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 20 services les plus chers, avec plus de 1 €/m³ de différence au dessus de la moyenne (données 2017).

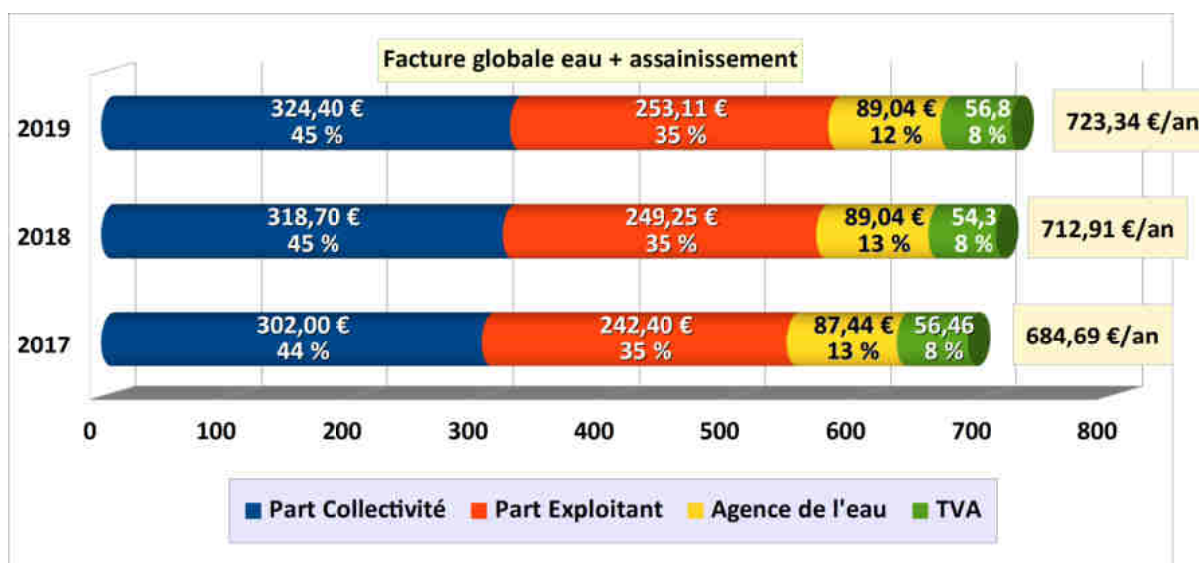


Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2018 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,94 €/m³ (total annuel de 712,91 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,03 €/m³ soit 603,60 €/an en Gironde en 2017.

Ces montants passent à 723,34 € et 6,03 €/m³ pour l'année 2019, soit 1 €/m³ au dessus du prix moyen (nota : montant avant applications de l'avenant).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

En 2018, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 712,91€ TTC, soit un prix de 5,94 €/m³



VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2018, le service comptabilise 160 053 m³ vendu (147 215 m³ en 2017).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

2018	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 001		
Volume vendu	160 053 m3		
Prix abonnement	20,00 €/an	19,38 €/an	
Prix au m3	1,8550 €/m3	1,9930 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	40 020,00 €	38 779,38 €	78 799,38 €
Consommation	296 898,32 €	318 985,63 €	615 883,94 €
Total théorique	336 918,32 €	357 765,01 €	694 683,32 €
CARE 2018	349 790,00 €	197 949,00 €	547 739,00 €
Rappel CARE 2017	234 281,00 €	268 061,00 €	502 342,00 €
Différence	115 509,00 €	-70 112,00 €	45 397,00 €

Une recette du Syndicat en augmentation mais une baisse anormale des recettes de l'exploitant

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché précédent.

Les recettes du délégataire sont anormalement basse car en baisse de plus de 70 000 € par rapport à 2017 alors que le nombre d'abonnés, les volumes facturés et le tarif augmente.

VI.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

2018		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2018	Dépenses	222 455,58 €	391 277,12 €	613 732,70 €
	Recettes	451 996,00 €	443 855,01 €	895 851,01 €
	Balance	229 540,42 €	52 577,89 €	282 118,31 €
Report exercice 2017		16 756,15 €	-43 134,29 €	-26 378,14 €
Résultat cumulé au 31/12/2018		246 296,57 €	9 443,60 €	255 740,17 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			174 223,00 €	174 223,00 €
Clôture exercice 2018		246 296,57 €	-164 779,40 €	81 517,17 €

Un compte administratif à peine équilibré et des dépenses supérieures aux recettes

Ce compte administratif montre que les recettes n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre, même si ce dernier est précaire en face des investissements à réaliser. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des investissements.

VI.2.3 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 552 464,00 € en 2016 contre 1 726 497,74 € en 2016, soit une baisse d'environ 174 000 €.

En 2015, on note l'arrêt de 3 emprunts pour une annuité de 26 000 € environ mais l'intégration de 2 avances remboursables de l'Agence de l'Eau pour 6 305 € d'annuité conduisant à une baisse des remboursements de presque 20 000 €.

En 2016, 3 nouveaux emprunts d'une durée de 10 ans chacun ont été négociés pour un total de 140 000 €. Ils conduisent à augmenter l'annuité d'environ 15 650 € par rapport à 2015. Cette augmentation est compensée en 2017 par l'arrêt d'un emprunt pour une annuité de 12 000 € environ.

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Un dette qui reste importante

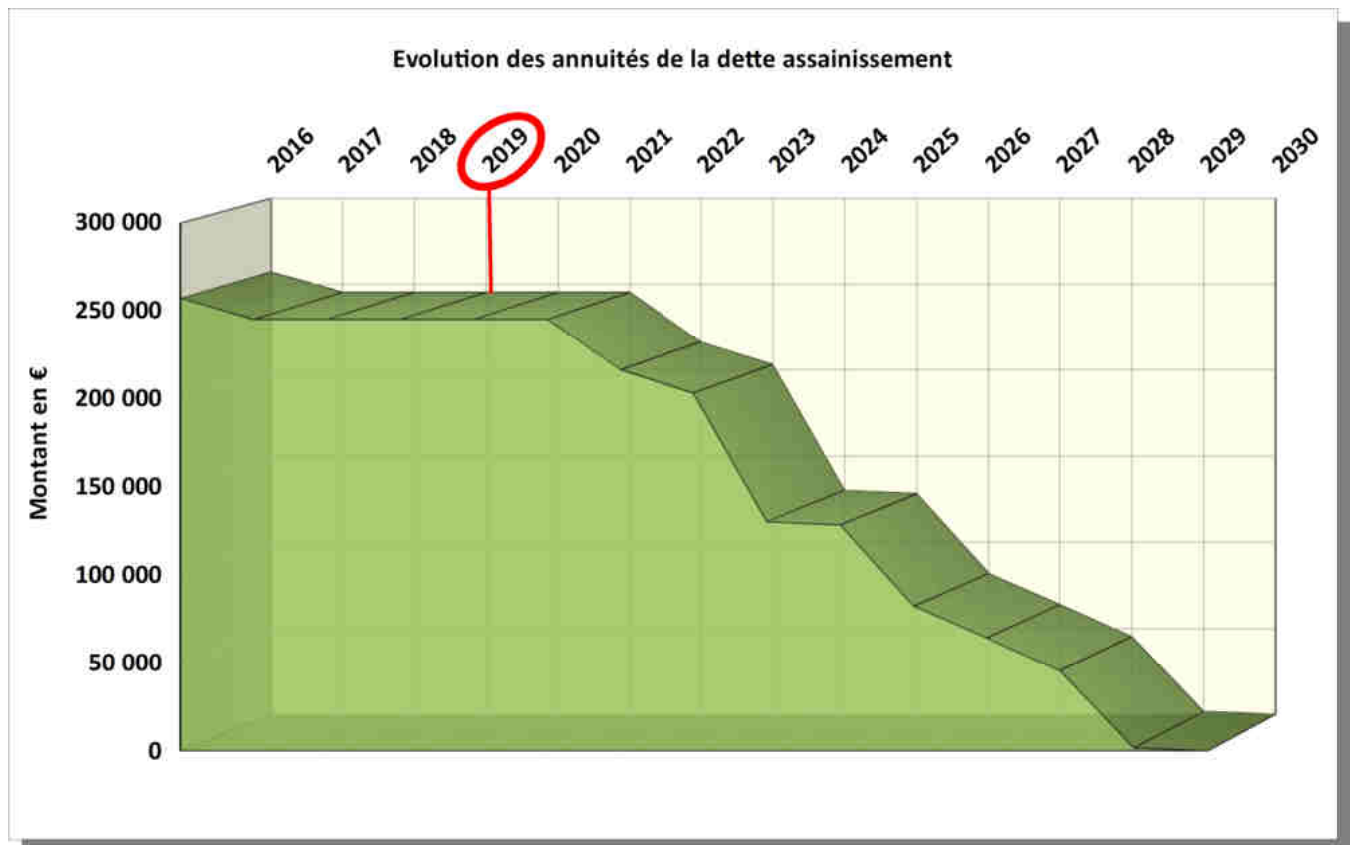
Année	2017	2018	Variation
Encours de la dette	1 552 464,00 €	1 369 481,41 €	-182 982,59 €
Remboursement annuel	245 297,59 €	245 297,59 €	0,00 €
dont capital	175 925,24 €	182 982,59 €	7 057,35 €
dont intérêts	69 372,35 €	62 315,00 €	-7 057,35 €
Nombre d'abonnés	1 994	2 001	7
Dette par abonnés	778,57 €	684,40 €	-94,17 €
Remboursement annuel par abonné	123,02 €	122,59 €	-0,43 €

Des annuités de la dette de 123 € par abonné

Il y a peu de changement entre 2017 et 2018.

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2018 est de 3 ans.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.



Une dette qui diminue à partir de 2021

On constate après une légère baisse en 2017, une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 245 000 € jusqu'en 2021, puis une baisse de l'ordre de 15 à 30 000 € par an jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 40 000 € pour passer à environ 130 000 €.

À partir de 2026, les annuités diminuent de 15 à 20 000 € par an. L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous (attention valeurs 2018 au 1^{er} janvier 2018) :

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2018		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2002	Tvx	Dexia	19 ans	5,51%	4	2021	174 401,68 €	48 358,61 €	11 135,07 €	2 664,56 €	13 799,63 €
2	2014	Tvx	CA	9 ans	4,71%	6	2023	71 706,42 €	43 555,01 €	6 450,23 €	2 051,44 €	8 501,67 €
3	2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	11	2028	300 000,00 €	192 703,26 €	13 318,09 €	10 309,62 €	23 627,71 €
4	2005	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	6	2023	55 000,00 €	20 968,97 €	3 110,05 €	975,06 €	4 085,11 €
5	2005	Moulin	CE	18 ans	4,65%	6	2023	13 750,00 €	5 242,25 €	777,52 €	243,76 €	1 021,28 €
6	2005	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	6	2023	154 750,00 €	57 824,31 €	8 587,15 €	2 659,92 €	11 247,07 €
7	2005	ST lestiacc	CE	18 ans	3,92%	6	2023	60 806,00 €	22 744,42 €	3 392,97 €	1 051,00 €	4 443,97 €
8	2004	Rouquey E	Dexia	18 ans	4,51%	5	2022	178 750,00 €	57 579,70 €	10 522,99 €	2 596,84 €	13 119,83 €
9	2013	Paillet	CA	15 ans	4,45%	11	2028	65 990,01 €	48 572,74 €	3 961,98 €	2 161,49 €	6 123,47 €
10	2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	8	2025	192 000,00 €	110 546,40 €	12 370,02 €	3 471,16 €	15 841,18 €
11	2011	Tr1 Capian	CE	10 ans	3,79%	4	2021	125 180,00 €	55 312,32 €	13 066,31 €	2 096,34 €	15 162,65 €
12	2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	10	2027	120 000,00 €	86 957,19 €	6 962,05 €	4 217,42 €	11 179,47 €
13	2015		CE	10 ans	2,15%	8	2025	50 000,00 €	40 760,68 €	4 723,91 €	876,35 €	5 600,26 €
14	2015		CE	10 ans	2,15%	8	2025	40 000,00 €	32 608,53 €	3 779,13 €	701,08 €	4 480,21 €
15	2015		CE	10 ans	1,93%	8	2025	50 000,00 €	40 134,56 €	4 687,64 €	774,60 €	5 462,24 €
16	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	9	2026	167 500,00 €	88 252,33 €	8 315,35 €	3 591,87 €	11 907,22 €
17	2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	9	2026	87 500,00 €	46 101,96 €	4 343,84 €	1 876,35 €	6 220,19 €
18	2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	10	2027	100 000,00 €	59 077,18 €	4 776,41 €	2 741,18 €	7 517,59 €
19	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	6	2023	300 000,00 €	141 514,76 €	21 015,56 €	6 509,68 €	27 525,24 €
20	2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	6	2023	110 000,00 €	51 888,73 €	7 705,71 €	2 386,88 €	10 092,59 €
21	2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	6	2023	91 469,41 €	30 596,60 €	4 486,90 €	1 560,43 €	6 047,33 €
22	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	8	2025	162 000,00 €	76 027,78 €	8 411,26 €	2 630,56 €	11 041,82 €
23	2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	11	2028	102 237,02 €	78 779,06 €	5 461,70 €	4 167,41 €	9 629,11 €
24	2013		AGE	15 ans	0,00%	11	2028	66 202,50 €	52 962,00 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
25	2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	12	2029	28 372,50 €	24 589,50 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
26	2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	8	2025	23 920,93 €	12 757,89 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
27	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	7	2024	55 815,50 €	26 047,26 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
TOTAL GÉNÉRAL								2 947 351,97 €	1 552 464,00 €	182 982,59 €	62 315,00 €	245 297,59 €

VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Evolution 2018/2017	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 387	4 442	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	32,7	41,1	++	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	4,03	4,10	-	2,26
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	62,0	61,6	/	92,8
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	110	110	/	64,5
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	97,9
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	92,7
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	91,5
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	99,5
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,002	0,004	/	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	/	0,06
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	16,60	0,00	++	4,99
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,51	0,72	++	0,05
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	85,2	100,0	++	98,8
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	85
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	4,0	2,9	+	5,13
P257.0	Taux d'impayés	%	NC	2,91	--	1,75
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	21,6	25,5	--	2,31

Données ONEMA 2017 : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- Une amélioration des paramètres sur les stations et les boues en raisons de la reprise en main de l'exploitation même si des aménagements doivent être apportés rapidement ;
- Une quantité de boues produites en adéquation à la théorie, signe de pertes de boues limitées vers le milieu naturel ;
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est bon ;
- la disparition des points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement en nette amélioration car la collectivité poursuit des renouvellements des réseaux les plus anciens ou les plus dégradés ;
- Des réclamations de plus en plus nombreuses ;
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 483,56 € TTC en 2018 et 492,07 €/an en 2019 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 4,10 €/m³.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2018 est de 712,91 € TTC, soit 5,94 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2017 sur la Gironde, soit 5,03 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2018**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : **2 001** Ratio : 2,22 hab / abonné
 Nombre d'habitants desservis : 4 442
 Nombre potentiel d'abonnés : 3 250 (selon abonnés au réseau AEP)
Le taux de desserte est de : 61,6% (valeur en 2016 : 62%)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	98%		5
0 à 15	95%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
0 à 5	100%		5
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
TOTAL			110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de **110 sur 120**

L'indice de l'année 2017 était de : 110 sur 100

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998)
 Pollution de la zone collective : 120,06 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL 120,06 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Police eau : oct 2018 et juillet 2019	Le Tourne	Lestiac	Capian	Total
Conformité collecte (P203.3)	Oui	Oui	Oui	Oui
Conformité traitement (P204.3)	OUI	Oui	Oui	Oui
Conformité performance (P205.3)	Oui	Oui	Oui	Oui

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 36,24 km

	2018	2017	2 016	2015	2014	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,278	0,045	0,000	0,495	0,495	0,263

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	1,313 km
Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions :	0		

	2018	2017	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,72%	0,71%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	0,0%	16,6%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 63,9 t MS (15 kg MS/ eq.hab / an) abonnés : 1 920

Production réelle de boues : 41,1 t MS soit 64,3 % (32,7 t en 2017)

Filière boues : déshydratation mobile et compostage

Conformité de la filière : **Oui****Boues éliminées par la filière : 41,1 t MS**

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Nombre de bilans réalisés : 25			
Bilans conformes : 25	Autocontrôle : 12	12	1
	Conformité : 12	12	1
Bilans dans domaine de garantie : 25	100%	100%	100%
Bilans conformes dans DTG : 25	dans DTG 12/12	12/12	1/1

	2018	2017	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3
Taux global de conformité des stations	100,0%	85,2%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	100,0%	85,2%	P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2017 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 001 abonnés
Nombre de réclamation :	51 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2018	2017
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	25,49	21,56
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

P258.1

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 001	Consommation :	1,9550 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume facturé :	160 053 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	397 480,52 €	Frais généraux :	5 250,56 €
Taxes assainissements		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	6 070,06 €	Charges financières :	55 416,33 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	182 982,59 €
Recettes financières :	268 739,88 €	Travaux :	137 013,54 €
Report année n-1 :	-26 378,14 €	Charges exception. :	
Divers :		Indemnités élus :	9 509,15 €
TOTAL Recettes :	645 912,32 €	TOTAL Dépenses :	390 172,17 €
Bilan :	255 740,15 €	Reste à réaliser :	174 223,00 €
	Clôture Compte Administratif		81 517,15 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2018	2 017	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 369 481,41 €	1 552 464,00 €	-182 982,59 €	-11,8%
Recettes réelles	672 290,46 €	503 587,33 €	168 703,13 €	33,5%
Dépenses réelles	390 172,17 €	279 309,01 €	110 863,16 €	39,7%
Capital remboursé	182 982,59 €	175 925,24 €	7 057,35 €	4,0%

Montant des factures impayées (année n-1):	6 680,56 €		2 017
Montant des abandons de créances :	662,76 €	0,004 €/m3	9 dossiers 528 717 €

	2018	2017
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	465 101 €	405 960,04 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	2,9 ans	3,8 ans
Taux d'impayés	2,91%	6,07%

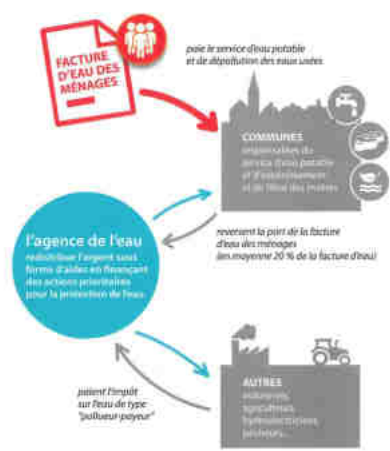
9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 442
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	41,1 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	4,10 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	61,6%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	110 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Oui
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,004 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,72%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	2,9 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,91%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	25,5

L'article 111 de la loi relative à l'article L.2224-5 du CGCT, relatif notamment au maire, ne permet pas de dépasser le seuil de 10% en la matière du service public de l'eau, l'assainissement et d'investissement, en 2012, l'agence Adour-Garonne a respecté ce seuil.

Edition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €/TC/m³ (Source SISEPA).
La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

- Les autres composantes de la facture d'eau sont :
- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
 - la contribution aux autres organismes publics (VNF)
 - la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).
La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (maires ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la réduction des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES, ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permet :

- La réduction des rejets de plus de 65 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées.
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable.
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés.
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations.
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives).
- Le bassin compte 111 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.

- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE
1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le préfinancement opéré par l'Etat, le financement des exploitants de la biodiversité (AIEB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne



Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Adourique (135 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

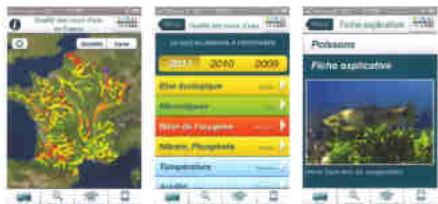
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Fâtrès
CS 67100
31078 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashcode directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.